

SEANCE DU 30 JANVIER 2015

Date de convocation : 22/01/2015 **Nombre de conseillers :**

 Date døaffichage:
 05/02/2015
 En exercice : 11

 Présents : 09
 Procuration : 01

 Votant : 10

Løan deux mil quinze, le trente janvier, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, sœst réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard ó SPINELLI Claude

TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent

BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BRIOT Jean-Paul ó THISSE Jean-Claude

Absents non excusés: néant

Pouvoirs : THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET: Modification contrat agent entretien

Monsieur le Maire rappelle à løassemblée la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014.

Il avait été proposé à Madame Marie-Paule WENK, une modification de son temps de travail depuis le 1^{er} septembre 2014. (11,50 heures/semaine)

A la demande du Centre de Gestion, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal quœl convient, de revoir le temps de travail de l\u00e1gagent d\u00e7entretien, les heures effectu\u00e9es au p\u00e9riscolaire devant \u00e9tre prises en charge par la commune de Sanry sur Nied.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de ramener le temps de travail de Madame WENK Marie-Paule à 9 heures semaine (9/35°), à compter du 1^{er} février 2015 la commune de Sanry sur Nied prenant à sa charge les 2,50 heures restantes
- Autorise Monsieur le Maire à signer lœvenant au contrat correspondant.

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 05/02/2015 Et publication le 05/02/2015 Pour extrait conforme Fait et délibéré le 30/01/2015 Le Maire Philippe PIOT





SEANCE DU 30 JANVIER 2015

Date de convocation : 22/01/2015 **Nombre de conseillers :**

 Date deaffichage:
 05/02/2015
 En exercice : 11

 Présents : 09
 Procuration : 01

 Votant : 10

Løan deux mil quinze, le trente janvier, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, sœst réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard ó SPINELLI Claude

TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent

BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BRIOT Jean-Paul ó THISSE Jean-Claude

Absents non excusés: néant

Pouvoirs : THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET: LOREAT/SATESE ó marché 2015/2018 ó plan de prévention sécurité

Afin døapporter les meilleures garanties de qualité et de sécurité dans la réalisation des missions døassistance, de contrôle et surveillance des ouvrages døassainissement, Monsieur le Maire présente à løassemblée le plan de prévention sécurité proposé par LOREAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de plan de prévention sécurité proposé par LOREAT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 05/02/2015 Et publication le 05/02/2015 Pour extrait conforme Fait et délibéré le 30/01/2015 Le Maire Philippe PIOT





SEANCE DU 30 JANVIER 2015

Date de convocation : 22/01/2015 **Nombre de conseillers :**

 Date deaffichage:
 05/02/2015
 En exercice : 11

 Présents : 09
 Procuration : 01

 Votant : 10

Løan deux mil quinze, le trente janvier, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, sœst réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard ó SPINELLI Claude

TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent

BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BRIOT Jean-Paul ó THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET: SEREP: contrat døentretien postes assainissement

Monsieur le Maire présente à løassemblée, la proposition de renouvellement du contrat døentretien des ouvrages døassainissement émanant de la société SEREP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de contrat de la société SEREP pour un montant annuel de 1 300 b HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 05/02/2015 Et publication le 05/02/2015 Pour extrait conforme Fait et délibéré le 30/01/2015 Le Maire Philippe PIOT



SEANCE DU 30 JANVIER 2015

Date de convocation : 22/01/2015 **Nombre de conseillers :**

 Date deaffichage:
 05/02/2015
 En exercice : 11

 Présents : 09
 Procuration : 01

 Votant : 10

Løan deux mil quinze, le trente janvier, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, sœst réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard ó SPINELLI Claude

TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent

BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BRIOT Jean-Paul ó THISSE Jean-Claude

Absents non excusés: néant

Pouvoirs : THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET: SIEAENFI ó Modification des statuts

Monsieur le Maire présente à løassemblée la délibération, les nouveaux statuts et leurs annexes, concernant la modification et løextension de compétences du SIEAENFI.

- Vu l
 éexposé du Président concernant les projets de modification et d
 éextension de compétences du SIEAENFI;
- Vu læxtension des compétences à lænsemble du bassin versant ;

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal approuve la délibération du comité syndical portant sur les nouveaux statuts.

VOTE: POUR: 9 CONTRE: 1 (BARBIER Sylvain)

Exécutoire après envoi En Préfecture le 05/02/2015 Et publication le 05/02/2015 Pour extrait conforme Fait et délibéré le 30/01/2015 Le Maire Philippe PIOT





SEANCE DU 30 JANVIER 2015

Date de convocation : 22/01/2015 **Nombre de conseillers :**

 Date deaffichage:
 05/02/2015
 En exercice : 11

 Présents : 09
 Procuration : 01

 Votant : 10

Løan deux mil quinze, le trente janvier, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, sœst réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard ó SPINELLI Claude

TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent

BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BRIOT Jean-Paul ó THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET: CCPP ó Convention prestations de services 2015/2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de prestations de services relative aux travaux que la commune envisagerait de confier à la CCPP.

Cette convention néoblige en rien à demander à la CCPP la réalisation des travaux, elle est utilisable en cas de nécessité, pour effectuer, sur demande, un dépannage sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes du Pays de Pange.

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 05/02/2015 Et publication le 05/02/2015 Pour extrait conforme Fait et délibéré le 30/01/2015 Le Maire Philippe PIOT





SEANCE DU 30 JANVIER 2015

Date de convocation : 22/01/2015 **Nombre de conseillers :**

Løan deux mil quinze, le trente janvier, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, sœst réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard ó SPINELLI Claude

TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent

BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BRIOT Jean-Paul ó THISSE Jean-Claude

Absents non excusés: néan

Pouvoirs : THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET: Taxe assainissement

Monsieur le Maire présente la situation prévisionnelle du compte døassainissement pour sa partie fonctionnement. Il søavère que les recettes provenant de la taxe assainissement ne permettent pas déguilibrer ce compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter la redevance assainissement à 1,50 þ par mètre cube dœau consommé à partir du 1^{er} mars 2015. Cette redevance est destinée à couvrir les frais de fonctionnement du système dœpuration.

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 05/02/2015 Et publication le 05/02/2015 Pour extrait conforme Fait et délibéré le 30/01/2015 Le Maire Philippe PIOT

N° 15.07



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2015

Date de convocation :22/01/2015Nombre de conseillers :En exercice :11Date døaffichage :05/02/2015Présents :09Procuration :01Votant :10

Løan deux mil quinze, le trente janvier, à dix neuf heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, søest réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard ó SPINELLI Claude

TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent

BARBIER Sylvain ó GROSSE Muriel ó GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BRIOT Jean-Paul ó THISSE Jean-Claude

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : THISSE Jean-Claude à DUMET Gérard

OBJET: Investissements ó restes à réaliser 2014

-Vu la loi N° 88-13 du 5 janvier 1988, qui prévoit dans son article 15 du titre III que « dans løattente de løadoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses døinvestissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de løexercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ; -Vu que cette autorisation doit préciser le montant et løaffectation des crédits ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à mandater les factures suivantes :

- Facture Dekra døun montant de 86,40 b TTC
- Facture Cerisey døun montant de 2173,32 b TTC

Dit que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2015.

VOTE: UNANIMITE

Exécutoire après envoi En Préfecture le 05/02/2015 Et publication le 05/02/2015 Pour extrait conforme Fait et délibéré le 30/01/2015 Le Maire Philippe PIOT

[«] Ont signé au registre les membres présents »